

Retour de l'acétamipride : « Le vote des sénatrices et sénateurs constituera un véritable test pour nos institutions démocratiques »

Tribune parue dans Le Monde

Short-list de signataires :

Jean-francois Corty, Président de Médecins du Monde

Judith Favier, Présidente de la Société Française d'Endocrinologie

Franck Gilbert, président de la Société Française d'Écologie et d'Évolution

Magali Leo, Coordinatrice d'Action Patients

Samir Hamamah, Président de la Fédération Française d'Etude de la Reproduction

Agnès Linglart, Présidente de la Société Française de Pédiatrie

Maxime Molina, Président du Directoire de la Fondation pour la Recherche Médicale

Servane Mouton, Présidente de neuro-environnement réseau francophone (NERF)

Emmanuel Raffoux, Président et Pierre Sujobert, membre du conseil d'administration de la Société Française d'Hématologie

Eric Solary, Vice-Président, Fondation ARC pour la recherche sur le cancer

Didier Spindler, Vice-Président du Conseil Nationale de l'Ordre des médecins en charge de la santé environnementale

--

Les représentants des principales associations de patients et des sociétés savantes médicales et scientifiques appellent, dans une tribune au « Monde », l'état de la science sur la toxicité de l'acétamipride et du flupyradifurone, alors que le Sénat débat de la possible réintroduction de ces pesticides en France.

Un an après la mobilisation de plus de deux millions de citoyens signataires d'une pétition sur le site de l'Assemblée nationale, un amendement visant à ré-autoriser l'acétamipride et la flupyradifurone a en effet été adopté lors de l'examen du projet de loi d'urgence agricole en commission sénatoriale. Il sera examiné à partir de lundi 29 juin au Palais du Luxembourg dans le cadre des débats sur ce projet de loi.

Lundi 29 juin, le vote des sénatrices et sénateurs constituera un véritable test pour nos institutions démocratiques : sont-elles capables de prendre en compte les connaissances scientifiques pour décider des lois qui traitent d'un bien commun, la santé environnementale ?

Dans ce contexte, il importe de revenir aux faits. L'acétamipride et le flupyradifurone ciblent les mécanismes de transmission de l'information entre les cellules nerveuses. Ils sont utilisés pour leur action insecticide, notamment pour la culture de la betterave sucrière, des noisettes, des cerises, etc. Le problème de ces molécules, c'est que leur mécanisme de toxicité n'est en rien spécifique aux insectes ciblés. Leurs effets sur les abeilles et autres pollinisateurs sont avérés, et en cascade c'est toute la biodiversité terrestre et aquatique qui est gravement atteinte. Des travaux ont même mis en évidence une amélioration significative de certains indicateurs de biodiversité après la réduction de l'usage de ces substances [1]. Le problème de l'acétamipride, c'est aussi sa diffusion dans l'environnement, et notamment son incorporation au cycle de l'eau : on en retrouve même dans l'eau de pluie [2]. Cette diffusion environnementale se traduit également par une exposition humaine : on retrouve l'acétamipride ou ses métabolites dans le sang [3], les urines [4], le sperme [5]. On retrouve aussi dans le liquide céphalo-rachidien d'enfants [6] cette molécule conçue pour agir sur les mécanismes biologiques de la transmission de l'information entre les neurones.

Quels sont les effets pour la santé humaine ? Les données disponibles pointent en premier lieu des effets sur le développement du cerveau. L'exposition maternelle à l'acétamipride est associée à un périmètre crânien diminué à la naissance [7], et à des troubles du comportement (hyperactivité) chez l'enfant de 3 à 6 ans [8]. L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a constaté que « la plausibilité biologique de la neurotoxicité développementale est élevée » et attend toujours de plus amples études sur le neurodéveloppement qu'elle a demandé en 2014 [9]. Au-delà du système nerveux, l'acétamipride est dangereux pour le système reproducteur : l'exposition est associée à une diminution du nombre d'ovocytes [10] et à des retards de croissance intra-utérine [11] (rappelons que cette molécule traverse la barrière placentaire [12]...). Enfin, de plus en plus de travaux suggèrent un effet perturbateur endocrinien de son métabolite [13]. À la différence d'autres pesticides, il y a peu d'éléments pour suspecter un effet cancérigène, mais cela n'atténue en rien les multiples dangers exposés plus haut. Enfin, rappelons que les substances actives sont utilisées dans des formulations commerciales avec des co-formulants dont la toxicité n'est pas évaluée, et qu'elles sont susceptibles d'interagir avec de nombreux autres pesticides et polluants auxquels nous sommes également exposés, ce que l'on appelle l'effet cocktail, et qui n'est pas pris en compte par les autorités réglementaires.

Toujours sur le terrain des faits, rappelons que la précédente tentative de ré-introduction de l'acétamipride dans la proposition de loi du Sénateur Duplomb a été

censurée par le Conseil Constitutionnel, après des protestations inédites des associations de patients, des sociétés savantes médicales et scientifiques, et du Conseil National de l'Ordre des Médecins. Rappelons que l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) a produit un rapport très complet sur l'acétamipride en avril dernier, auto-censuré de manière inédite puisqu'une partie des députés et sénateurs membres de l'OPECST ont finalement voté contre la note qu'ils avaient contribué à rédiger [14]. Ses conclusions reflétaient fidèlement l'état actuel des connaissances scientifiques : « Les données scientifiques convergent vers une exposition environnementale diffuse, des effets écotoxicologiques sublétaux importants et des signaux sanitaires préoccupants, notamment en matière de neurotoxicité, de perturbation endocrinienne et de reprotoxicité ». Rappelons encore la sévérité du Conseil d'État, saisi par le Président du Sénat, qui concluait dans son avis du 26 mars 2026 que "la proposition de loi ne met pas les autorités publiques en mesure d'agir dans le respect du principe de précaution"[15]. Rappelons enfin que des alternatives agronomiques à court et long terme ont été mises en avant par l'ANSES [16] et par l'INRAE [17], et que la production des cultures impliquées est plus limitée par les aléas climatiques et les prix d'achat que par les agressions des insectes, comme le montrent les statistiques des dernières années.

Quelle finalité poursuivent alors les sénateurs qui ont adopté cet amendement malgré l'état des connaissances scientifiques, malgré les réserves exprimées par les plus hautes autorités juridictionnelles de l'État, et malgré la mobilisation exceptionnelle de millions de citoyens en faveur d'un environnement sain ? La protection des générations futures suppose que les décisions publiques puissent être éclairées par les connaissances scientifiques disponibles les plus solides. En refusant la réintroduction de l'acétamipride et de la flupyradifurone, les sénatrices et sénateurs affirmeraient que la prise en compte des données scientifiques demeure au cœur des processus législatifs dans notre pays. À l'heure où la place de la science dans le débat public est contestée dans de nombreuses démocraties, nous n'en attendons pas moins d'eux.

[1] <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0269749125015064>

[2] https://www.jstage.jst.go.jp/article/emcr/5/0/5_20240042/_article

[3] <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/35016674/>

[4] <https://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0146335> <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/25374420/>

[5] <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/34808154/>

[6] <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/35016674/>

[7] <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/35303529/>

[8] <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/41150571/>

[9] <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/38751503/>

[10] <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/39247291/>

[11] <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/37336441/>

[12] <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/36441562/>

[13] <https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC12143094/>

<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0147651325001241>

[14] https://www.lemonde.fr/planete/article/2026/04/30/dangers-de-l-acetamipride-une-note-parlementaire-rejetee-apres-le-revirement-de-la-droite-et-de-l-extreme-droite_6684610_3244.html

[15] <https://www.conseil-etat.fr/avis-consultatifs/derniers-avis-rendus/a-l-assemblee-nationale-et-au-senat/avis-sur-une-proposition-de-loi-visant-a-attenuer-une-surtransposition-relative-a-l-utilisation-de-produits-phytopharmaceutiques-afin-d-eviter-la-d#:~:text=Le%20Conseil%20d'Etat%20note%20que%20l'ac%C3%A9tamipride%20est%20approuv%C3%A9e,est%20jusqu'en%202029.>

[16] <https://www.anses.fr/fr/content/risques-et-b%C3%A9n%C3%A9fices-des-produits-phytopharmaceutiques-%C3%A0-base-de-n%C3%A9onicotino%C3%AFdes-et-de-leurs>

[17] <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0160412019302351?via%3Dihub>